

566 - RESITRIX ALULON MF COATING 1-COMP 12.5KG

According to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 | raw

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**1.1 Identificateur de produit:**

RESITRIX ALULON MF COATING 1-COMP 12.5KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**Emploi de la substance / de la préparation:**

- Destiné au grand public
- Catégorie d'usage principal : utilisation consommateur, utilisation professionnelle

Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
1, Place Aimé Césaire
93100 Montreuil
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09
Attention

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) ;
Hydrocarbures en C9, aromatique léger

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Phrases supplémentaires:

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

2.3 Autres dangers:

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

IMPORTANT: Risque d'incendie, ce produit contient de l'huile de lin! Chiffons ou autres matériaux absorbants combustibles utilisés pour appliquer le produit ou pour nettoyer les déversements, peut s'enflammer spontanément. Ces matériaux doivent être abondamment rincé à l'eau avant qu'ils soient stockés dans un récipient résistant au feu.

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluée conformément à REACH Annexe XIII

Composant	
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) (64742-82-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Hydrocarbures en C9, aromatique léger (128601-23-0)	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Hydrocarbures en C9, aromatique léger substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 128601-23-0 N° CE: 918-668-5 N° REACH: 01-2119455851-35	30-35	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
Poudre (stabilisée) d'aluminium	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3 N° Index: 013-002-00-1 N° REACH: 01-2119529243-45	10-15	Water-react. 2, H261 Flam. Sol. 1, H228	
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 64742-82-1 N° CE: 919-446-0 N° Index: 649-330-00-2 N° REACH: 01-2119458049-33	8-9	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Indications complémentaires:

Premiers soins général:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
Après inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Après contact avec la peau:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Après ingestion:	NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/lésions

En cas de malaise consulter un médecin.

Symptômes/lésions après inhalation

L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Oter tout vêtement ou chaussure souillés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire

Irritant pour les yeux. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin.

Symptômes/lésions après ingestion

Demander une assistance médicale, même en l'absence de signes immédiats. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou au service des urgences.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou au service des urgences.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, acide carbonique, mousse ou poudre contre le feu ambiant.
Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Ce produit est inflammable.

Danger d'explosion

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie

Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle - voir point 8. Limiter la propagation.

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet à l'égout - voir point 12. Informer les autorités environnementales locales en cas de rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

Le liquide est absorbé avec des granules ou similaire. Recueillir dans des récipients appropriés. Rincer abondamment à l'eau. Traitement ultérieur des déversements - voir point 13. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Autres informations:

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres sections:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autre source de chaleur.

Classe de stockage (LGK, TRGS 510)

LGK 3 - Liquides inflammables

Tableau de stockage commun

LGK 1	LGK 2A	LGK 2B	LGK 3	LGK 4.1A
LGK 4.1B	LGK 4.2	LGK 4.3	LGK 5.1A	LGK 5.1B
LGK 5.1C	LGK 5.2	LGK 6.1A	LGK 6.1B	LGK 6.1C
LGK 6.1D	LGK 6.2	LGK 7	LGK 8A	LGK 8B
LGK 10	LGK 11	LGK 12	LGK 13	LGK 10-13

Stockage commun non autorisé pour: LGK 1, LGK 2A, LGK 4.1A, LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 4.3, LGK 5.1A, LGK 5.1C, LGK 5.2, LGK 6.1B, LGK 6.2, LGK 7

Stockage commun avec restrictions autorisé pour : LGK 5.1B, LGK 6.1D, LGK 11, LGK 10-13

Stockage commun autorisé pour : LGK 2B, LGK 3, LGK 6.1A, LGK 6.1C, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 12, LGK 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) (64742-82-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOELV TWA (mg/m ³)	300 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	52 ppm

Hydrocarbures en C9, aromatique léger (128601-23-0)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOELV TWA (mg/m ³)	100 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	19 ppm

Poudre (stabilisée) d'aluminium (7429-90-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium # Aluminium
Limit value [mg/m ³]	1 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME [mg/m ³]	10 mg/m ³ 5 mg/m ³
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium
WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ 4 mg/m ³
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminum metal and insoluble compounds
ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pneumoconiosis; LRT irr; neurotoxicity. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2023

Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

DNEL et PNEC

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) (64742-82-1)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	330 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	61 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	26 mg/kg de poids corporel/jour

Hydrocarbures en C9, aromatique léger (128601-23-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	150 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	11 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	11 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	32 mg/m ³

Bitumen (8052-42-4)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	2,88 mg/m ³
--	------------------------

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation	0,61 mg/m ³
--	------------------------

Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié
Equipement de protection individuel:	Éviter toute exposition inutile. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Gants.
Protection des yeux:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Protection de la peau et du corps:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Protection respiratoire:	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre A
Pictogrammes:	
Protection contre les dangers thermiques:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations:	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. / Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Argenté
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Pas disponible
valeur du pH:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	Pas disponible
Point de congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition:	Pas disponible
Point d'éclair:	39 °C
Auto-inflammation:	Pas disponible
Température de décomposition:	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)::	Pas disponible
Pression de vapeur à 20 °C:	Pas disponible
Densité à 20 °C:	/
Densité relative:	Pas disponible
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas disponible
Log Pow:	/
Log Kow:	Pas disponible
Viscosité Cinématique:	Pas disponible
Viscosité Dynamique:	/
Danger d'explosion:	/
Limites d'explosion:	> 0,6 vol %
Inférieure:	Pas disponible
Supérieure:	Pas disponible
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	381 g/l
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

Masse volumique : 1,02 kg/l / Caractéristiques d'une particule : Non applicable

Section 10: Stabilité et réactivité:**10.1 Réactivité:**

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2 Stabilité chimique:

Liquide combustible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter les chocs et les frottements.

10.5 Matières incompatibles:

Eviter les agents oxydants ainsi que les acides et les bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (orale)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) (64742-82-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat	13,1 mg/l

Hydrocarbures en C9, aromatique léger (128601-23-0)	
DL50 orale rat	3492 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3160 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Cancérogénicité:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Toxicité pour la reproduction:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Mutagénicité:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires	
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) (64742-82-1)	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Hydrocarbures en C9, aromatique léger (128601-23-0)	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcane, cyclique, aromatique (2-25%) (64742-82-1)	
CL50 poisson 1	10 – 30 mg/l Oncorhynchus mykiss (96h)
CE50 Daphnie 1	10 – 22 mg/l Daphnia magna (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	4,6 – 10 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (72h)
NOEC chronique poisson	0,097 mg/l Daphnia magna (21d)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcane, cyclique, aromatique (2-25%) (64742-82-1)	
Log Pow	3,7 – 6,7
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Indications complémentaires:

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED)

08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Code H

Autodetection - Autodetection

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	UN 1263
VN-nr (IATA):	UN 1263
VN-nr (IMDG):	UN 1263
VN-nr (ADN):	UN 1263
VN-nr (RID):	UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES / Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA):	Paint
Désignation officielle de transport (IMDG):	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (ADN):	Non applicable
Document de description de transport (ADR):	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Document de description de transport (IMDG):	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Document de description de transport (IATA):	UN 1263 Paint, 3, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Document de description de transport (RID):	UN 1263 , 3, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Classe (ADN):	Non applicable
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3
Étiquettes de danger (IATA):	3
Étiquettes de danger (IMDG):	3
Étiquettes de danger (ADN):	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID): III / Non applicable
Groupe d'emballage (IATA): III
Groupe d'emballage (IMDG): III
Groupe d'emballage (ADN): Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: ADR: Oui
IMDG : Oui
IATA : Oui
ADN : Non applicable
RID : Oui

Marine Polluant:
Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 163, 640E, 650
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30
Panneaux oranges : 30 / 1263
Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •3YE

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-E
Catégorie de chargement (IMDG) : A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72 Code ERG (IATA) : 3L

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.6.1 Transport par voie terrestre:

14.6.2 Transport maritime:

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

ABM category : C(1) - low hazard for aquatic organisms, occurs naturally in surface water
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1
Store unit : 5 litre

Remarques concernant la classification : R10 ; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs. Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci.

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 3 - Liquides inflammables

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Phrases importantes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H228 Matière solide inflammable.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 1 Matières solides inflammables, catégorie 1
STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
Water-react. 2 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II): Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Révision: 15/06/2024

Autres informations: 02/08/2024

Numéro de version: 3.2